

CANICULE OU FORTES CHALEURS **LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN VOUS ACCOMPAGNE**

Comme chaque été et jusqu'au 31 août, la veille saisonnière du plan national canicule est activée. Dans ce cadre, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, par l'intermédiaire de son Centre communal d'action sociale (CCAS), procède au recensement des personnes isolées qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement. Cette démarche permet d'anticiper les risques liés à d'éventuels épisodes de fortes chaleurs et d'assurer un suivi régulier des personnes les plus vulnérables.

S'il n'est pas forcément question de canicule à Cherbourg-en-Cotentin, mais plutôt d'épisodes de fortes chaleurs, la Ville rappelle les bons réflexes, comme s'hydrater régulièrement, limiter les efforts physiques et porter un couvre-chef lors des sorties en évitant les heures les plus chaudes.

En période de forte chaleur, certaines populations sont plus vulnérables aux risques sanitaires. C'est notamment le cas des personnes âgées, des jeunes enfants, des personnes souffrant de pathologies chroniques ou de troubles psychiques, de celles sous certains traitements médicamenteux, ainsi que des sportifs, des travailleurs réalisant des efforts physiques importants et des personnes sans domicile. C'est pourquoi, une campagne nationale est réalisée chaque été avec la mise en service de la plateforme téléphonique « Canicule info service ». Ce numéro diffuse des messages préenregistrés et des recommandations.

UN REGISTRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES VULNÉRABLES

En complément de ce dispositif de veille et d'information, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin profite de cette période pour recenser les personnes âgées ou isolées souhaitant bénéficier d'une attention particulière. Une fois inscrites, elles font l'objet d'un suivi tout au long de l'année, notamment lors d'épisodes climatiques exceptionnels. *« Il suffit pour cela de se faire connaître auprès du CCAS. Ainsi, le lundi 25 mai dernier, lors de l'alerte canicule déclenchée par la préfecture de la Manche, 123 foyers inscrits au registre ont tous été contactés par les services du CCAS, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs aidants, pour s'assurer que les personnes allaient bien »*, précise Sophie Héry, adjointe déléguée aux solidarités.

Dans ce cadre, le CCAS souhaite rester au plus près des habitants afin de leur apporter une aide directe ou de les orienter vers les structures et dispositifs les plus adaptés. Cette démarche permet également, pour les personnes qui en font la demande, de profiter de visites de courtoisie tout au long de l'année. Pour en bénéficier, la procédure d'inscription reste la même. Les informations recueillies sont ensuite transmises aux associations chargées d'assurer ces visites. « *Le CCAS entretient ainsi, de manière continue, le lien social auprès des personnes fragiles. Le programme d'animations et de sorties des Escapades bleues, proposé chaque trimestre, y compris durant la période estivale, vient compléter cette volonté de proximité* », conclut Sophie Héry.

Canicule info service : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) accessible du lundi au samedi de 8h à 20h.

CCAS : 02 33 87 87 20

- ou par mail : loisirs.seniors@cherbourg.fr
- ou en téléchargeant le formulaire d'inscription au registre de vigilance sur le site de la Ville (<https://www.cherbourg.fr/au-quotidien/solidarite-et-sante/seniors/registre-des-personnes-fragiles/>)